



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Avis d'entrée en vigueur du règlement no. 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé no. 03-428

Avis d'entrée en vigueur du règlement de concordance no. 16-720, modifiant le règlement de zonage no. 03-429

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE QUE:

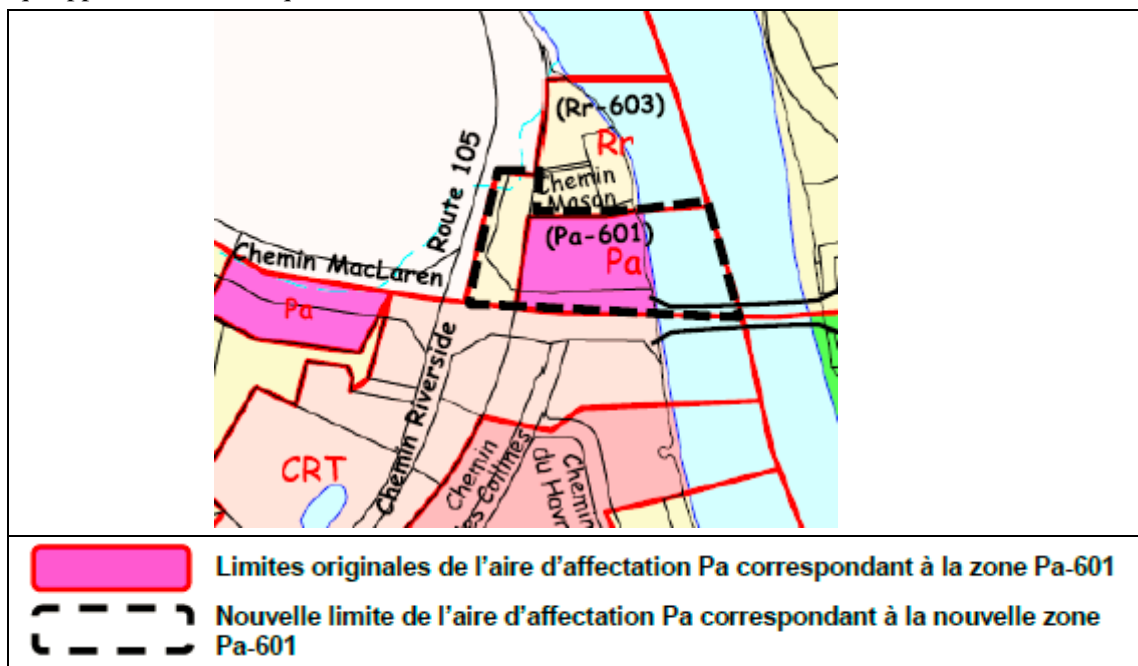
1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement no. 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé no. 03-428 et le règlement de concordance no. 16-720, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 tel qu'amendé.
2. Lesdits règlements ont été transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour fins de conformité au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire l'accompagnant.
3. Le secrétaire trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a émis, le 19 août 2016 un certificat de conformité à l'effet que chacun desdits règlements est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant.
4. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 19 août 2016, soit à la date d'émission des certificats de conformité.

Résumé du règlement no. 16-719, modifiant le plan d'urbanisme révisé no. 03-428

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour but de modifier le plan des grandes affectations du sol intitulé Plan détaillé – Centre récréotouristique - Wakefield, no : PU – 03 (3/5), annexé au Plan d'urbanisme révisé (03-428) pour en faire partie intégrante de la manière suivante :

- Les limites d'une aire d'affectation Publique et communautaire (Pa) sont modifiées, en y intégrant une partie d'une aire d'affectation Résidence rurale (Rr) qui lui est contiguë. Ces aires d'affectation correspondent aux zones Pa-601 et Rr-603 au plan de zonage no. PZ-03 (3/5) accompagnant le Règlement de zonage no. 03-429.

Le tout tel qu'apparaissant au croquis suivant :



Objet du règlement de concordance no. 16-720, modifiant le règlement de zonage no. 03-429

Le règlement de concordance no. 16-720 modifiant le règlement de zonage no. 03-429 tel qu'amendé a pour but d'assurer la conformité dudit règlement, avec les modifications apportées au plan d'urbanisme par l'adoption du projet de règlement 16-719.

Plus spécifiquement, le règlement de concordance a pour but d'agrandir les limites de la Pa-601 (Publique et communautaire) en y intégrant une partie de la zone Rr-603 (Résidence rurale).

Les zones Pa-601 Rr-603 sont situées dans le secteur de Wakefield, près de l'intersection du chemin MacLaren et de la route 105.

Les règlements modifiant le plan d'urbanisme (16-719) et de concordance modifiant le règlement de zonage (16-720) peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1 rue Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit le lundi, le mardi et le vendredi de 8:30 heures à 16:00 heures, et le mercredi et le jeudi de 8:30 heures à 18:00 heures.

Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité de la Pêche au :

www.villelapeche.qc.ca.

DONNÉ À LA PÊCHE, CE 7^{ème} JOUR D'OCTOBRE 2016

Me Sylvie Loubier, avocate
Directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe